

# CHARTRE DU PRIX SORCIÈRES

## 1- La Commission

Les Prix Sorcières, décernés conjointement par l'Association des Librairies Spécialisées Jeunesse (ALSJ) et par l'Association des Bibliothécaires de France (ABF), portent sur une sélection d'ouvrages pour la jeunesse jugés remarquables.

La commission est une entité à la démarche militante où la représentativité est équitable entre bibliothécaires et libraires. La composition permanente de la commission est de maximum dix représentant·e·s par structure (bibliothèques et librairies) mais elle est amenée à se renouveler régulièrement dans sa composition afin de garantir une dynamique. La commission incite donc à la création de groupes régionaux en favorisant le rapprochement de bibliothécaires et libraires selon les possibilités locales. Les bibliothécaires et les libraires s'engagent à être adhérent·e·s de l'une ou de l'autre association. L'organisation matérielle et financière est répartie à égalité entre les deux associations.

La commission est souveraine pour réguler et harmoniser les votes des adhérent·e·s.

Chaque membre s'attache à respecter les critères de choix décrits dans la chartre. La commission assurera le vote final après le premier tour en choisissant un·e lauréat·e dans chaque catégorie.

La commission se réunit six fois par an à Paris.

## 2- Le Prix

Le Prix Sorcières est un prix littéraire jeunesse décerné par des professionnel·le·s du livre.

L'ALSJ et l'ABF représentent deux professions du livre à la fois différentes et complémentaires. Ce prix est à destination du public jeunesse et du public qui les entoure.

Le prix récompense chaque année six auteurs dans six catégories répartis en 3 prix :

- **Carrément Beau**
  - Univers Mini
  - Univers Maxi
- **Carrément Passionnant**
  - Univers Mini
  - Univers Maxi
- **Carrément Sorcières**
  - Fiction
  - Non Fiction

Un prix spécial peut être remis selon les années pour honorer un auteur·e et/ou un illustrateur·trice pour l'ensemble de son œuvre ou une collection.

Un prix ne peut être attribué à un·e même auteur·e, dans la même catégorie, deux années consécutives.

### 3- Les critères de sélection

La commission sélectionne les livres selon plusieurs critères pour éviter les livres trop consensuels.

Elle s'engage à lire la totalité des livres proposés et s'impose dans ses choix à respecter les critères suivants pour l'ensemble des catégories, en mettant l'accent plus particulièrement sur :

- les qualités graphiques et plastiques pour le prix **Carrément Beau** ;
- la qualité littéraire pour le prix **Carrément Passionnant** ;
- le caractère surprenant et remarquable pour le prix **Carrément Sorcières**

Les univers Mini et Maxi correspondent à des catégories d'âge (+/- 10 ans). La définition précise des tranches d'âge s'adapte chaque année à la sélection en fonction de la production éditoriale.

La commission est attentive à la fiabilité des informations et la mise en avant d'un travail avant tout respectueux des jeunes lecteur·trice·s.

### 4- Le jury

Le jury est composé par les mêmes membres de la commission.

Par souci d'équité et d'impartialité, les membres de la commission du Prix Sorcières ainsi que les libraires et bibliothécaires participant à la sélection ne peuvent concourir ni être sélectionné·e·s pour le Prix Sorcières pendant la durée de leur participation au jury.

### 5- Le choix des livres

Le jury<sup>1</sup> établit une liste de référence de titres choisis dans toute la production éditoriale jeunesse de l'année civile N-1 par rapport à la date du salon choisi pour la remise du prix. Un décalage est possible d'un mois ou deux. Les bibliothèques et les librairies participantes sont invitées à faire des suggestions jusqu'à la composition de la liste finale. Ce choix a pour vocation de garantir la diversité éditoriale : petits et grands éditeurs et maisons d'édition indépendantes.

Sur la liste annuelle peuvent figurer :

- des œuvres de création, originales et inédites contemporaines ;
- les premières éditions en français ;
- des œuvres d'auteurs vivants ;
- pour les séries : un tome 1 ou un tome indépendant

### 6- Le matériel promotionnel

Chaque année, un illustrateur·trice de renom créé le visuel du prix selon un cahier des charges rédigé par la commission.

### 7- Le règlement - Le vote

Les deux associations envoient aux bibliothèques et librairies participantes la liste des nommé·e·s par la commission.

Les bibliothèques et les librairies participantes votent pour 1 titre dans chaque catégorie.

---

1 Pour l'établissement des listes tout au long de l'année, dans le souci d'une plus juste représentation des bibliothèques réunies en commissions régionales de l'ABF, une pondération est mise en place. Les représentant·e·s des commissions auront ainsi droit à 2 voix, contre 1 seule pour les bibliothécaires n'étant rattaché·e·s à aucune commission. Toujours dans un souci d'équité, le nombre voix des libraires de l'ALSJ sera ajusté en fonction du nombre de voix des bibliothécaires présent·e·s, afin de parvenir à l'équilibre entre les deux professions.

Dans cette liste de 30 œuvres au maximum, les membres de la commission valideront les lauréats selon les critères énumérés plus haut.

## **8- La remise des Prix Sorcières**

La remise des prix est itinérante et a lieu à l'occasion d'un salon du livre en région parisienne ou en région.